# Enjeux, déroulement, programme de formation et conditions de passage examen catégorie A1-A2

## ENJEUX DE LA FORMATION

Au-delà du plaisir de conduire, le permis moto peut devenir un outil pratique de déplacement qui tend à se substituer à la voiture lorsque les conditions de circulations deviennent difficiles (bouchons…). Rouler en sécurité reste une nécessité pour tous et particulièrement pour les conducteurs de 2 roues qui restent encore largement surexposés pour ce qui est du risque routier.

Les conducteurs 2 roues débutants représentent une part importante des tués et des blessés sur la route. Toutefois, les accidents ne sont pas liés à la fatalité et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un programme de formation est mis en place afin de renforcer l'éducation et la formation.

Apprendre à conduire rentre dans une démarche éducative exigeante et dont l'objectif général est d'amener tout motard débutant à la maitrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir. Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de votre apprentissage.

## DÉROULEMENT DE LA FORMATION

Vous allez apprendre à manipuler un 2 roues et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites. Vous allez, au travers de ce programme, comprendre les règles du Code de la route ainsi que l'influence des lois physiques, psychologiques et physiologiques.

Vous devrez également vous situer personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite. Des cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, vous aideront à atteindre les objectifs définis et à personnaliser votre progression. Votre formateur vous guidera et vous conseillera. Des tests de connaissances et de capacités pourront être mis en place au fur et à mesure.

### LA FORMATION THÉORIQUE

La formation théorique est destinée à préparer l'élève à l'épreuve théorique moto (appelé également ETM). Depuis la réforme du permis moto en date du 1er mars 2020, cette épreuve est obligatoire pour tous les élèves souhaitant passer les catégories A1 et A2 du permis de conduire.

Elle porte sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur le comportement du conducteur. Les cours sont dispensés via nos code-tests en ligne (service PassRousseau). Vous aurez également la possibilité de suivre nos séances de révision spécial ETM lesquelles sont dispensés en agence par un enseignant de la conduite titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

Une fois le **niveau requis atteint**, nous vous **proposerons une date d'examen théorique**.

### LA FORMATION PRATIQUE HORS CIRCULATION

La partie hors circulation de la formation se déroule sur notre piste privée.

Notre enseignant moto vous préparera aux différentes étapes de l'épreuve pratique hors circulation et fera acquérir le bagage technique nécessaire à la formation sur route. Les leçons plateau prennent la forme de modules d'une durée de 3 heures durant lesquels vous apprendrez notamment à comprendre le rôle de l'équipement du motard et à maîtriser le maniement de la moto à vitesse réduite et à vitesse plus élevée.

Une fois le **niveau requis atteint**, nous vous proposerons une **date d'examen pratique hors circulation**.


N° d'agrément : Sélestat (E0306703960) ; Sainte-Marie-Aux-Mines (E1706800080) ; Marckolsheim (E1906700050) ; Villé (E2206700040) ; Rhinau (E2306700260)
E-mail : contact@autoecole-haas.fr • Site internet : www.autoecole-haas.fr
SIREN : 899 919 948 • APE : 8553 Z • TVA Intracommunautaire : FR81 899 919 948

**LA FORMATION PRATIQUE EN CIRCULATION**

Après avoir acquis sur piste les qualités nécessaires pour appréhender les conditions réelles de circulation, vous débuterez la formation sur voie ouverte à la circulation.

La formation « route » est faite individuellement et prend la forme de modules de 3-4 heures pendant lesquels notre moniteur, par liaison radio, vous conseillera sur les manœuvres à effectuer et veillera à ce qu'elles ne présentent pas de danger pour la circulation des autres usagers.

Vous apprendrez également à observer toutes les consignes et attitudes avant de partir en circulation et, une fois en circulation, à vous déplacer en toute sécurité, sans gêner les autres, ni les surprendre. Pour que l'apprentissage de la conduite et de la sécurité routière prenne tout son sens, la formation se déroulera, autant que faire se peut, sous le format de l'alternance. Vous serez amené à circuler en ville, en rase campagne, sur autoroute, de nuit (en hiver notamment), dans différentes conditions de circulation (trafic faible ou nul, conditions normales et difficiles de circulation), vous apprendrez également à partager la route avec les autres usagers et à comprendre et pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Une fois le **niveau requis atteint**, nous vous proposerons une **date d'examen pratique en circulation**.


N° d'agrément : Sélestat (E0306703960) ; Sainte-Marie-Aux-Mines (E1706800080) ; Marckolsheim (E1906700050) ; Villé (E2206700040) ; Rhinau (E2306700260)
E-mail : contact@autoecole-haas.fr • Site internet : www.autoecole-haas.fr
SIREN : 899 919 948 • APE : 8553 Z • TVA Intracommunautaire : FR81 899 919 948

# Enjeux, déroulement, programme de formation et conditions de passage examen catégorie A1-A2

## LE PROGRAMME DE FORMATION

| C1. Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul | C2. Appréhender la route et circuler dans les conditions normales | C3. Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers | C4. Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique |
|---|---|---|---|
| C1a. Connaitre et adopter les comportements sécuritaires en matière d'équipement du motard | C2a. Connaître et respecter les règles de circulation | C3a. Évaluer et maintenir les distances de sécurité | C4a. Suivre un itinéraire de manière autonome |
| C1b. Connaître la conception de la moto, ses principaux organes, les principales commandes et le tableau de bord | C2b. Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte | C3b. Croiser, dépasser et être dépassé | C4b. Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie |
| C1c. Maîtriser et déplacer la machine (sans l'aide du moteur) | C2c. Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation | C3c. Négocier les virages de la façon la plus sécurisante | C4c. Connaître les principaux facteurs de risque, ceux plus spécifiques à la conduite des motos et les recommandations à appliquer |
| C1d. Adopter une position de conduite sécuritaire sur la machine – descendre de la machine en sécurité | C2d. Adapter l'allure aux situations | C3d. Communiquer avec les autres usagers | C4c. Connaitre les comportements à adopter en cas d'accident : Protéger, alerter, secourir |
| C1e. Démarrer et s'arrêter en toutes circonstances | C2e. Etre en mesure de s'arrêter ou stationner et repartir en sécurité | C3e. Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoise | C4c. Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (ABS, aides à la navigation, régulateur, limiteur de vitesse) |
| C1f. Monter et rétrograder les rapports de vitesse | C2f. Tourner à droite et à gauche | C3f. Connaître les particularités des véhicules lourds et savoir se rendre visible | C4f. Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage de la moto |
| C1g. Maitriser la réalisation d'un freinage | C2g. Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité | C3g. S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide | C4g. Pratiquer l'éco conduite |
| C1h. Connaître les incidences du regard sur la trajectoire | C2h. Franchir les rondpoints et les carrefours à sens giratoire | C3h. Conduire dans une file de véhicule et dans une circulation dense | |
| C1i. Tenir l'équilibre, maintenir la stabilité et guider la moto (sans et avec passager) | C2j-C3j. Connaître les règles relatives à la circulation inter-files. Savoir la pratiquer dans les départements autorisés et si les conditions de sécurité et la situation d'apprentissage le permettent | | |
| C1j. Maîtriser l'utilisation de l'embrayage | | | |
| C1k. Maîtriser les techniques d'inclinaison | C2k-C3k. Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites | | |
| C1l. Maîtriser un freinage d'urgence | C2l-C3l. Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts | | |


N° d'agrément : Sélestat (E0306703960) ; Sainte-Marie-Aux-Mines (E1706800080) ; Marckolsheim (E1906700050) ; Villé (E2206700040) ; Rhinau (E2306700260)
E-mail : contact@autoecole-haas.fr • Site internet : www.autoecole-haas.fr
SIREN : 899 919 948 • APE : 8553 Z • TVA Intracommunautaire : FR81 899 919 948

# Enjeux, déroulement, programme de formation et conditions de passage examen catégorie A1-A2

## LES EXAMENS DE LA CATEGORIE A1-A2

### L'EXAMEN THÉORIQUE (ETM OU ÉPREUVE THÉORIQUE MOTO)

Depuis le 1er mars 2020, la réforme des catégories A1 et A2 du permis de conduire impose le passage d'une épreuve théorique moto.
Cette épreuve est obligatoire pour tous les élèves souhaitant passer les catégories A1 et A2 du permis de conduire.

**ACCUEIL LORS DE L'EXAMEN**

Vous serez accueilli dans le centre d'examen que vous aurez choisi ou que notre secrétaire vous aura conseillé. Il vous sera demandé d'arriver 15 minutes avant le début de la session d'examen.
L'examen se passera dans une salle d'environ 15 personnes ; il durera environ 30 minutes. Le jour de l'épreuve, nous vous conseillons de vérifier l'adresse du centre et de partir tôt de manière à ne pas vous rajouter un stress supplémentaire en cas d'imprévu.
Avant de rentrer dans la salle d'examen, vous devrez présenter une pièce d'identité ainsi que votre convocation. Vous serez invité à laisser vos effets personnels dans un casier afin de ne pas les avoir avec vous pendant l'examen. Une tablette vous sera remise, ainsi que des écouteurs. Vous ne pourrez pas utiliser vos propres écouteurs sauf si vous êtes porteurs d'un dispositif médical réservé aux malentendants.

**CONSIGNES ET DÉROULEMENT DE L'EXAMEN**

Pour réussir cette épreuve, il faut obtenir au minimum 35 bonnes réponses sur 40 questions (5 erreurs maximum). Une réponse est considérée comme « juste » lorsque toutes les propositions exactes ont été validées. Il y a toujours au minimum une proposition juste et une proposition fausse.

- Pour une question, il peut y avoir 2, 3 ou 4 propositions
- Vous avez 20 secondes pour répondre à chaque question
- Parmi les 40 questions, 10 questions sont en vidéo, elles ne sont visionnables qu'une seule fois
- Vous ne pourrez pas vous faire aider pendant l'examen, il est inutile de regarder sur le voisin puisqu'il n'aura pas les mêmes questions que vous

Lors de cette épreuve, vous êtes considéré comme conducteur expérimenté et en règle générale la question vous est posée de votre point de vue en tant que motocycliste au guidon de votre moto.

Thèmes abordés lors de l'examen :
Les dispositions légales en matière de circulation routière

- Le conducteur : les effets dus à une consommation d'alcool, de drogues et de médicaments sur la conduite, l'influence de la fatigue sur la conduite
- La route : les risques liés aux conditions météorologiques et aux états de la chaussée
- Les autres usagers de la route : la vigilance et les attitudes à l'égard des autres usagers, les usagers vulnérables, les spécificités de certaines catégories de véhicule et les différentes conditions de visibilité de leurs conducteurs
- La règlementation générale : le transport d'un chargement et de personnes, la règlementation relative à l'obligation d'assurance et aux documents administratifs liés à l'utilisation du véhicule
- Les gestes de premiers secours
- Les précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule
- Les éléments mécaniques et autres équipements liés à la sécurité
- Les équipements de sécurité des véhicules
- Les règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement

Les thématiques traitées sont également les suivantes :


N° d'agrément : Sélestat (E0306703960) ; Sainte-Marie-Aux-Mines (E1706800080) ; Marckolsheim (E1906700050) ; Villé (E2206700040) ; Rhinau (E2306700260)
E-mail : contact@autoecole-haas.fr • Site internet : www.autoecole-haas.fr
SIREN : 899 919 948 • APE : 8553 Z • TVA Intracommunautaire : FR81 899 919 948

- L'équipement du motard
- Comment choisir sa moto
- Les risques liés à la conduite des motocyclettes
- La pression sociale (publicité, travail…)
- La pression des pairs, etc.

Vous pourrez connaître le résultat de l'épreuve théorique le jour même selon l'heure de passage du test par le biais de l'auto-école. Le « Code » une fois obtenu est valable 5 ans et/ou pour 5 présentations à une épreuve pratique du permis de conduire des catégories A1/A2.

## L'EXAMEN PRATIQUE

Pour vous présenter à l'épreuve pratique du permis de conduire, il vous faut avoir réussi l'épreuve du Code moto (ETM).

### ACCUEIL LORS DE L'EXAMEN

L'épreuve pratique du permis de conduire se déroule au centre d'examen de Colmar ou Strasbourg. Le jour de l'épreuve, nous vous conseillons de vérifier l'adresse du centre et de partir tôt de manière à ne pas vous rajouter un stress supplémentaire en cas d'imprévu. Vos documents d'examen sont vérifiés. N'oubliez pas de vous munir de votre pièce d'identité et de votre permis de conduire le jour de l'examen.

### CONSIGNES ET DÉROULEMENT DE L'EXAMEN

Un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité vous accompagnera à votre épreuve d'examen du permis.
L'épreuve pratique de l'examen comprend une épreuve hors circulation (HC) et une épreuve en circulation (CIR). Ces 2 phases de l'épreuve pratique sont évaluées par un inspecteur des permis de conduire et de la sécurité routière. Il commence à chaque fois, par vérifier votre identité.

Pour passer la conduite, l'élève devra se présenter avec les équipements obligatoires (casque et gants homologués, blouson et pantalon ou combinaison, bottes ou chaussures montantes).

## L'ÉPREUVE HORS CIRCULATION

L'épreuve hors circulation constitue une admissibilité pour l'épreuve en circulation et se déroule sur le centre d'examen mis à disposition par l'État sur une piste de 130m de long et de 6m de large. Elle permet de vérifier que le candidat a une maîtrise suffisante de la moto de catégorie A1 ou A2 pour rouler en sécurité.

Il s'agit lors de cette épreuve de contrôler :

- Le sens de l'équilibre avec ou sans passager
- La connaissance et/ou l'emploi des commandes
- L'utilisation le cas échéant de la boîte de vitesses
- L'acquisition des techniques d'inclinaison, d'évitement et l'efficacité du freinage

L'épreuve de la partie hors circulation comporte :
6 manœuvres de base sur piste, en restant dans les limites du terrain.

- Déplacer la moto sans l'aide du moteur
- Déplacer la moto à allure réduite sans passager


N° d'agrément : Sélestat (E0306703960) ; Sainte-Marie-Aux-Mines (E1706800080) ; Marckolsheim (E1906700050) ; Villé (E2206700040) ; Rhinau (E2306700260)
E-mail : contact@autoecole-haas.fr • Site internet : www.autoecole-haas.fr
SIREN : 899 919 948 • APE : 8553 Z • TVA Intracommunautaire : FR81 899 919 948

- Effectuer un freinage d'urgence
- Déplacer la moto à allure réduite avec passager
- Effectuer un slalom puis effectuer un demi-tour
- Effectuer un évitement

Ces manœuvres se suivent de manière continue.
Le résultat est communiqué tout de suite au candidat.
L'élève conserve le bénéfice de cette épreuve hors circulation pendant 3 ans à partir de la date de réussite, sous réserve de la validité de l'épreuve théorique moto.

## L'ÉPREUVE EN CIRCULATION

Vous devez avoir satisfait à l'épreuve hors circulation pour passer l'épreuve en circulation.

L'épreuve en circulation dure 40 minutes dont 35 min de conduite effective.
Cette épreuve consiste à évaluer chez tout candidat :

- Le respect des dispositions du Code de la route
- Sa connaissance du véhicule et sa capacité à déceler les éventuels défauts techniques les plus importants
- Sa maîtrise des commandes et de la manipulation du véhicule pour ne pas créer de situations dangereuses
- Sa capacité à assurer sa propre sécurité et celle des autres usagers sur tout type de route, à percevoir et à anticiper les dangers engendrés par la circulation et à agir de façon appropriée
- Son degré d'autonomie dans la réalisation d'un trajet
- Sa capacité à adopter un comportement courtois et prévenant envers les autres usagers, en particulier les plus vulnérables

L'épreuve se déroule sur des itinéraires variés (ville, route, autoroute) L'examinateur et le formateur suivront le candidat en voiture. Les indications de directions seront données au moyen de la liaison radio.

Durant cette épreuve le candidat doit notamment :

- Quitter un emplacement de stationnement, repartir après un arrêt
- Emprunter des routes droites, négocier des virages
- Changer de direction, franchir des intersections, utiliser des voies d'accélération et de décélération
- Réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier
- Dépasser et croiser des véhicules
- Prendre les précautions nécessaires avant de descendre du véhicule
- Mettre en œuvre les trajectoires de sécurité
- Suivre un itinéraire ou se rendre vers une destination préalablement établie, de manière autonome pendant une durée globale d'environ 10 minutes

À l'issue de l'épreuve pratique, l'inspecteur ne communique pas oralement le résultat.

Le candidat peut connaître le résultat l'épreuve pratique 48 heures après l'avoir passée en utilisant le téléservice mis en place sur le site de la sécurité routière ou par le biais de l'auto-école.

Si vous réussissez l'examen du permis, le certificat d'examen du permis de conduire (CEPC) sera votre justificatif auprès des forces de l'ordre en attendant votre titre de permis de conduire.

Ce document est valable 6 mois maximum et il est susceptible d'être modifié en fonction des réglementations en vigueurs.


N° d'agrément : Sélestat (E0306703960) ; Sainte-Marie-Aux-Mines (E1706800080) ; Marckolsheim (E1906700050) ; Villé (E2206700040) ; Rhinau (E2306700260)
E-mail : contact@autoecole-haas.fr • Site internet : www.autoecole-haas.fr
SIREN : 899 919 948 • APE : 8553 Z • TVA Intracommunautaire : FR81 899 919 948